



le petit conseiller généreux

bulletin de la section Sud des personnels des services du Département

d'Ille-et-Vilaine

n° 220
novembre 2022

page 2

vos délégué-es rendent compte

- CHSCT du 10 octobre
- CT du 11 octobre

page 3

elles et ils se mobilisent dans les services départementaux

- Biodiversité (suite)
- Ségur pour tous-tes

page 4

élections professionnelles 2022

- A quoi sert un syndicat ?
- Pourquoi voter le 8 décembre ?



section Sud Départementaux 35
téléphone : 02 99 02 39 82
mel : sud-departementaux@ille-et-vilaine.fr
permanence : Rennes-Beauregard
bâtiments modulaires - porte 32

document réalisé et imprimé par nos soins

Merci patron !*

Le dialogue social est une notion précieuse qui, pour paraphraser un journal satirique paraissant le mercredi, « ne s'use que quand on ne s'en sert pas ». Le président du Département s'est adressé à l'ensemble des agent-es pour leur annoncer, une fois encore, combien chacune d'entre nous coûtait cher à la collectivité à travers les augmentations de salaires et de primes !

Ceci nous invite à reprendre en chœur les paroles de la chanson des Charlots, « Quand on pense à tout l'argent qu'aux fin de mois on vous prend, nous avons tous un peu honte d'être aussi près de nos comptes ». Puisque l'occasion nous en est donnée, **rappelons que le président s'est lui-même accordé 24% d'augmentation sur ses indemnités de fonctions en début de mandat** les portant ainsi à 7000€ brut mensuel (contre 5640€ sur le mandat précédent) ! A titre de comparaison, on est loin de la revalorisation RIFSEEP accordée aux catégories C (50 € brut)...



Sans nier l'effort financier, c'est bien la méthode employée de pseudo dialogue social que nous déplorons sur ce sujet et sur d'autres encore. Les réunions et instances partenariales s'enchaînent mais peu de choses évoluent. On écoute poliment les syndicats mais on ne les entend pas. Surtout, on informe les agent-es des évolutions actées alors même que le CT ne s'est pas prononcé définitivement sur le sujet (cf. le dossier

Ass Fam en page suivante). **Le président attend-il des représentant-es du personnel que nous soyons une chambre d'enregistrement qui ne joue que la partition du patron ?** Très peu pour nous !

Au-delà de l'augmentation de leur salaire, ce qu'attendent les agent-es et ce que SUD fait régulièrement remonter, ce sont de meilleures conditions de travail avec des effectifs suffisants mais aussi une vraie reconnaissance des métiers, de leur technicité et de leurs contraintes.

Refuser le Ségur – ou son équivalent – pour une partie des agent-es des CDAS, c'est ne pas reconnaître l'importance de chaque maillon de la chaîne dans le bon fonctionnement du service public. Ne pas accorder les renforts indispensables, ni assurer les remplacements, c'est ne pas reconnaître la charge de travail, parfois insurmontable, dans de plus en plus de services. Réduire le mode de calcul de l'accueil des 2^{ème} et 3^{ème} enfants pour les Ass Fam, c'est ne pas reconnaître les contraintes de leurs missions exercées à toute heure du jour et de la nuit.

Alors oui, SUD est favorable au dialogue social, mais quand ce n'est pas un monologue !

En votant SUD le 8 décembre prochain aux élections professionnelles, vous nous donnerez les moyens nécessaires pour vous accompagner, vous rencontrer, vous représenter et organiser les mobilisations indispensables pour se faire entendre de notre employeur.

Alors, le 8 décembre, votez et faites voter SUD ! ■

* En référence au titre de la Chanson « Merci Patron » du groupe les Charlots (1971)





vos délégué·es rendent compte

de leurs mandats dans les instances

CHSCT du 10 octobre

● **Tableau de suivi** : - SUD souhaite qu'un point soit fait sur la mise en place des fiches réflexe pour les interventions ENS en zones blanches. Ces fiches, en parallèle d'une cartographie précise de ces zones blanches et à défaut de téléphone satellitaire, sont un moyen de savoir où prévenir en cas d'accident. Malheureusement, toutes les équipes ENS ne semblent pas bénéficier de ces fiches.

- SUD demande également que toutes les alertes CHSCT apparaissent sur le tableau. L'administration nous répond qu'une réunion annuelle se tient sur ce point. Nous demandons que cela soit, a minima, semestriel pour une meilleure réactivité. Cela est accepté par Laurence Roux.

● **Bilan Formation** : Les formations hygiène et sécurité sont fondamentales pour la prévention des risques. Elles sont d'autant plus essentielles au Département où nombre de métiers sont très exposés. Il est, de même, indispensable de former les encadrant-es qui sont les 1^{ers} préventeur-trices des RPS et risques organisationnels. C'est un point qui, jusqu'à présent, faisait consensus. Il ne faut pas l'oublier. SUD alerte également sur le manque d'effectif dont souffre l'équipe en charge du dossier au service Formation.

● **Habilitations obligatoires** : Grâce à NEEVA, les relances pour les habilitations seront automatiques. Espérons que cela fonctionne. SUD regrette que les habilitations électriques nécessaires dans les services administratifs et les CDAS n'apparaissent pas. On nous répond que cela sera fait dans un 2^{ème} temps. Dont acte.

● **Fiches-action absentéisme** : SUD regrette que ces fiches ne soient qu'à destination des encadrant-es et que les syndicats n'y aient pas accès. Laurence Roux va dans notre sens et demande que ces fiches nous soient transmises. Sur le fond, SUD est favorable à détecter au plus tôt les signes précurseurs ainsi que l'accompagnement au retour après un arrêt. Cependant, si les remplacements ne se font pas systématiquement et rapidement assurés, rien ne sert d'"informer les équipes et pallier l'absence", comme le dit un des chapitres, cela n'empêchera pas en effet les arrêts en cascades dans de nombreux services. Pour SUD, la 1^{ère} qualité de vie au travail, c'est d'avoir les moyens humains de réaliser nos missions.

● **Sobriété énergétique** : SUD ne conteste pas cet objectif mais les propositions faites méritent des remarques. Notamment, le télétravail imposé ne peut être une réponse adaptée. Si le Département pourra faire des économies – encore faut-il le vérifier... – cela se reportera sur les agent-es qui devront chauffer leur domicile. Cela relance la question de l'indemnité compensatrice télétravail. Quand ce dernier est obligatoire, la compensation par l'employeur ne peut plus être une option. Laurence Roux nous répond, qu'à ce jour, le télétravail imposé est encore à l'étude. Enfin, pour SUD,

cette situation doit amener à une rénovation thermique de tous nos bâtiments.

● **Site de Beauregard** : SUD regrette la précipitation de ce chantier qui oblige à des interventions techniques en urgence sur un bâtiment sans doute amiante (le DTA reçu tardivement est malheureusement lacunaire). Le risque est que les 1^{ers} services (DGT, DSN) déménagent dans des locaux encore en travaux. Nous avons aussi questionné la pertinence de déplacer le SAFED dans le bâtiment Gaston Defferre, compte tenu de la spécificité de ses missions. Laurence Roux, qui n'y voit pas de problèmes, s'est cependant engagée à revenir vers l'équipe.

● **Points divers** : - **Alerte CDAS de Maurepas** : L'administration nous informe que les retours des agent-es sont positifs sur la prise en compte de leurs inquiétudes (des coups de feu échangés en toute proximité du CDAS). SUD interroge l'absence de réponse au droit de retrait le 30 juin...

- **Archives** : Suite à une infestation de champignons sur les archives, les agent-es s'inquiétaient des conséquences sur leur santé et regrettaient les difficultés de communication autour du protocole mis en place. Suite à l'intervention de SUD, ces remarques semblent avoir été entendues, ce qui a ramené plus de sérénité dans les équipes.

- **Dotation en EPI** : SUD s'est inquiété des problèmes de dotation en EPI, notamment pour les agent-es ENS, depuis la création du Service Unifié. On nous répond qu'il faut laisser le temps de la mise en place. Sans doute mais sur le terrain, les équipements n'arrivent pas. Ce qui limite la possibilité de travail dans de bonnes conditions.

- **Alertes** : SUD rappelle toutes les alertes (CDAS et services apparentés) pour lesquelles nous n'avons pas eu de réponses, ni propositions de réunions. Un immobilisme qui interroge SUD après des bonnes pratiques du passé. Laurence Roux propose de retravailler ce sujet pour trouver le bon rythme. ■

CT du 11 octobre

● **Rémunération des Ass Fam** : Il s'agissait d'appliquer la nouvelle réglementation et de rémunérer l'accueil d'un enfant à hauteur d'un SMIC, ce qui n'était pas le cas jusque-là. C'est donc une réelle avancée mais qui est contrebalancée, dans le même temps, par une baisse du temps de travail reconnu pour l'accueil d'un 2^{ème} enfant (70h de SMIC au lieu de 80h42 jusque-là) et du 3^{ème} enfant (70h au lieu de 90h42). Les accueils d'enfants, aujourd'hui, nécessiteraient donc moins de temps à leur consacrer qu'auparavant ? Evidemment non ! Et SUD conteste ce choix fait sans véritable concertation. La revalorisation salariale pour les 2^{ème} et 3^{ème} enfants, n'est pas à la hauteur des enjeux. Et quand la présidente du CT compare la paie d'une AF à celle d'un ingénieur, cela n'a aucune raison d'être, les responsabilités étant très différentes. Cela révèle un véritable manque de consi-



ça bouge

dans les services départementaux

dération pour ce métier où il faut être disponible quasiment 365 jours/an et 24h/24. Le risque est bien que de plus en plus d'AF abandonnent ce métier rendant encore plus difficile l'accueil des enfants. Malgré une amélioration très minime de dernière minute, nous ne pouvions accepter cette proposition.

Vote : CONTRE à l'unanimité.

Cela oblige à un nouveau passage en CT qui s'est tenu le 7 novembre. En l'absence de nouvelles propositions répondant à nos attentes, SUD - ainsi que les autres syndicats - a boycotté l'instance.

● **Réorganisation des fonctions numériques** : SUD fait le constat que cette réorganisation a désorganisé la DSN. Les TAN et TANT se retrouvent éloigné-es du terrain, perdant en partie le sens de leurs missions. Si l'on y ajoute le manque d'effectif et l'allongement des délais de traitement des incidents, SUD ne peut que constater et regretter que les inquiétudes que nous avons eues à l'époque étaient fondées. Quant aux RFN, s'il n'y a plus d'applications orphelines – dixit le bilan – ils-elles ne sont pas forcément plus épanoui-es et sont amené-es à traiter des tâches dans l'urgence (cf. la Mission Ass Fam). La réponse apportée pour résorber le retard accumulé dans le traitement des incidents est l'externalisation. Faire appel à des prestataires, qui ne connaissent pas notre fonctionnement ni nos applications et qu'il faut former en urgence ne favorisera pas la stabilité des équipes. Cette réorganisation à marche forcée contribue également au mal-être des agent-es. SUD ne peut que le regretter et appeler à une remise à plat de cette organisation.

● **Directeur-adjoint à la DSN** : La création de ce poste vient corroborer l'inquiétude de SUD sur la forte charge de travail qui découle du projet de réorganisation de la DSN et de la feuille numérique. Il est donc possible de créer des postes dans ce cas... Pour autant, le directeur-adjoint devra être particulièrement attentif au pilotage opérationnel de l'activité mais aussi à l'accompagnement des collègues d'une DSN en grande difficulté. La tâche n'est pas facile, surtout dans le contexte de déménagement précipité dans des locaux pour le moins vieillissants.

Vote : POUR : 14 (SUD/CFDT/CGT) ; Abstention : 1 (FO)

● **Service Ressources DEF** : Ce bilan met en lumière une charge de travail qui augmente et des délais moyens de traitement des mandats flirtant avec la limite réglementaire. Pour SUD, la stabilisation de l'équipe – encore faut-il être sûr d'y parvenir – et la fin du turn-over ne sont pas les seules solutions à apporter. Il faut pérenniser le renfort actuel. L'administration nous répond que le renfort sera maintenu aussi longtemps que nécessaire. C'est une 1^{ère} réponse mais ce n'est pas suffisant pour donner plus de visibilité aux agent-es et faciliter l'organisation des suppléances.

● **Ponts 2023** : Les ponts retenus sont les 19 mai et 14 août. Comme chaque année, SUD s'est abstenu pour prendre en compte l'intérêt des agent-es sans méconnaître la continuité du service public.

Vote : Abstention : 12 (SUD/CFDT/FO) ; POUR : 3 (CGT) ■

biodiversité (suite)

Après la rencontre d'une délégation le 7 juin 2022 dans le cadre du préavis de grève, une réunion partenariale sur l'étude biodiversité est finalement intervenue le 20 octobre. **Si on a trouvé l' élu en charge de la biodiversité disposé à dialoguer avec les agent-es de terrain et à se remettre en question, le scénario de réorganisation semble bien engagé côté administration.** Avec un pôle Territoires hermétique aux contributions des agent-es, et qui ajuste les moyens humains à sa convenance (selon les arrangements entre agences) mais sans prise en compte de la charge de travail future des équipes, **nous craignons que le projet de réorganisation et sa déclinaison siège/agence finisse par s'engager sur une voie à sens unique.** Que dire encore du choix d'un recrutement précaire sur des besoins pérennes en proposant un contrat de projet plutôt que l'affectation d'un titulaire ! **On soulignera toutefois positivement l'examen du dossier en CST repoussé en 2023 pour « se donner du temps » et l'engagement que le budget annexe non consommé sera consacré l'année suivante à la biodiversité.** Bref, on nous a transmis les fameux « éléments de langage » pour que nous comprenions bien la logique après l'exercice malheureux du séminaire du 9 septembre qui n'a pas convaincu les agent-es. Rappelons juste l'adage « ce qui se conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire arrivent aisément » mais à cette étape, on n'y voit pas plus clair sur les marges de manœuvre... **Mais rassurons-nous, les groupes de travail sont prévus pour ajuster le scénario à l'ambition politique !**

le Ségur pour tous-tes ! (suite)

Après l'inauguration de l'ESC de Dol-de-bretagne le 6 octobre par le Président mais avec 80 manifestant-es, une belle mobilisation s'est tenue devant le futur Espace Social Commun de Maurepas : **150 agent-es étaient présent-es afin d'interpeller à nouveau le Président pour une meilleure reconnaissance professionnelle des assistantes familiales et des personnels des CDAS exclus de la rémunération Ségur.** Le Président a annulé la veille au soir sa visite du bâtiment avec le Préfet et la maire de Rennes, Mme Appéré. Cela n'a pas entamé la mobilisation et l'enthousiasme des collègues, déterminé-es à faire entendre leur voix pour obtenir une revalorisation SEGUR! **D'autres rendez-vous à venir permettront de maintenir la pression pour obtenir satisfaction des revendications !**



élections professionnelles 2022

A quoi sert un syndicat?

- Te conseiller sur tes droits ou ta carrière et défendre ta situation individuelle si besoin (refus de formation, conseils de discipline, avancement de grade)
- Faire reconnaître ton métier, ses contraintes & exiger les moyens pour remplir nos missions
- Protéger ta santé au travail
- Te représenter dans les instances du personnel (CST : Comité social territorial) ou au conseil médical (reconnaissance en accident du travail)
- Te former sur différents sujets liés au travail dans le cadre des formations syndicales



- Améliorer les conditions de travail et salariales
- Défendre le service public à la population, bien commun de toutes et tous
- T'informer sur ce que fait ta direction
- Faire valoir des revendications collectives dans le dialogue social et dans la lutte ou la grève si nécessaire

A SUD, nous défendons tous-tes les agent-es, titulaires ou contractuel-les, adhérent-es ou pas.

Pourquoi voter le 8 décembre?

Participer aux élections, c'est donner son avis sur la façon dont doit s'organiser notre travail, le service public et sur les questions qui concernent directement les agent-es (la santé, les primes, la carrière, l'égalité Femmes/Hommes, la précarité, les réorganisations de service, la prévoyance, la mutuelle...).

Quand tu vas voter, tu élis tes représentant-es dans les instances (CST) où tous les sujets sont débattus avec notre employeur. **Le nombre de voix obtenues par chaque organisation syndicale se transforme en temps syndical** (crédit d'heures en autorisations d'absence et décharge d'activité) et en moyens (nombre de permanent-es, locaux, représentativité).

Ces moyens sont essentiels pour te recevoir, te conseiller, te représenter et organiser des réunions d'informations syndicales. Ce résultat permet aussi de donner du temps aux agent-es pour vous réunir sur le temps de travail et décider d'agir lorsqu'on vous impose une réorganisation.

En instance consultative, on porte la parole des agent-es et fort de la mobilisation et de la détermination des collectifs de travail, on construit un rapport de force favorable pour améliorer les conditions de travail et défendre une meilleure reconnaissance salariale des métiers exercés, tenant compte de leurs contraintes et technicité.

En votant SUD en CAP, **tu élis des collègues formé-es et déterminé-es à te défendre aussi en conseil de discipline et en conseil médical** quand tu as un accident de service pour qu'il soit reconnu.

En CCP, **SUD accompagne individuellement les assistantes familiales et les contractuel-les** pour faire respecter les droits de chacun-e et favoriser les déprécarisations.



Pour toutes ces raisons, le 8 décembre, on vote SUD !



information ou adhésion à adresser sous enveloppe à : section Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

je souhaite : avoir des renseignements sur Sud adhérer à Sud

nom :
prénom :
service ou adresse :
téléphone :
e-mail (courriel) :

date :
signature :